

# Annexe extraite de la Circulaire interministérielle du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi

## ANNEXE 4

### MOBILISATION DES ENTREPRISES : CHARTE ENTREPRISES & QUARTIERS

Lancée en 2013, la charte Entreprises & Quartiers est une démarche souple et pragmatique dans laquelle plus de 50 grandes entreprises sont actuellement engagées. Trois volets la composent :

- la signature de la charte nationale par laquelle l'entreprise s'engage à conduire des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- la conclusion d'une convention d'application spécifique signée entre chaque entreprise et le ministère qui précise les actions précises que l'entreprise s'engage à conduire (thématiques, territoires...).
- à l'initiative du préfet, des déclinaisons territoriales de la charte engageant des entreprises signataires à l'échelon national mais également des entreprises locales. Une vingtaine de territoires (agglomération ou département) sont engagés dans la démarche.

#### Le ministère chargé de la Ville souhaite poursuivre et amplifier la dynamique engagée à travers :

- à l'échelon national, la signature de nouvelles grandes entreprises et la création d'un statut de « partenaires » associés permettant à des structures de rejoindre la démarche : organismes bailleurs, réseaux d'aide à la création d'entreprises, réseaux de parrainage... ;
- à l'échelon local, sous l'impulsion et l'autorité des préfets, la généralisation des déclinaisons territoriales de la charte nationale afin de décliner localement les engagements des signataires nationaux présents sur le territoire concerné et d'intégrer à la démarche les petites et moyennes entreprises locales.

Dans cette perspective, nous avons convenu avec les trois réseaux IMS Entreprendre pour la Cité, fondation FACE et fédération des CREPI, qu'ils mobilisent leurs implantations locales pour appuyer la déclinaison territoriale de la charte.

**En fonction des caractéristiques de votre territoire, vous pourrez ainsi vous appuyer sur un ou plusieurs de ces réseaux** pour mobiliser les entreprises, notamment des PME locales, élaborer des actions, animer la démarche et, le cas échéant, mobiliser des moyens spécifiques.

#### Rappel de la démarche

Les actions inscrites dans les conventions individuelles que les entreprises s'engagent à conduire en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants peuvent concerner des thématiques variées :

- l'accompagnement vers l'emploi (participation à des projets en lien avec les structures locales ; **emploi** et insertion ; parrainage de demandeurs d'emplois ; développement des contrats en alternance et le montage d'opérations spécifiques pour permettre l'accès des jeunes les plus en difficulté à ces contrats) ;
- le **développement** des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés ;
- l'éducation et l'orientation scolaire (interventions en direction des élèves, des enseignants et des parents d'élèves pour faire connaître l'entreprise, le monde économique et les métiers ; **tutorat** de collégiens, lycéens ou étudiants) ;
- le développement économique (appui aux TPE/PME locales, notamment du secteur de l'ESS, via **par** exemple les politiques d'achat ; soutien à la création et au développement d'entreprises, via la mise à disposition de compétences, le parrainage de créateurs, la participation au financement) ;

- les services de proximité, l'accessibilité aux produits et services de l'entreprise (dispositifs de **médiation**, prévention de la délinquance comme les PIMMS -points d'information et de médiation multiservices) ;
- le **soutien** aux initiatives locales, le mécénat de solidarité (appui technique et financier aux associations).

Le réseau IMS Entreprendre pour la cité est missionné par le CGET pour assurer le secrétariat de la Charte et contribuer à l'animation générale, notamment en direction des entreprises.

Un comité national d'animation rassemble régulièrement les correspondants désignés par les entreprises.

Des groupes de travail thématiques sont mis en place avec les entreprises (accompagnement vers l'emploi, clauses d'insertion, accompagnement éducatif, création d'entreprises...)

Un guide pratique sur l'accès à l'emploi des habitants des quartiers dans les grandes entreprises sera prochainement publié par l'IMS, avec le concours du CGET et d'Accenture, et sera accessible sur le site [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr). Ce guide contient 15 fiches pratiques (189 initiatives, 15 méthodologies détaillées et 70 bonnes pratiques), une synthèse des typologies et bonnes pratiques et des préconisations détaillées.

L'ensemble des conventions est accessible sur la plateforme :

<https://drive.google.com/folderview?id=0BwKskek-XSBTQ3JDSnFDUnBrX2s&usp=sharing>